

*INTERPELLATION À M. COURARD, MINISTRE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE SUR « L'IMPACT SUR LES FINANCES COMMUNALES DE LA VENTE OU NON DU CÂBLE WALLON »*

*M. Serge Kubla (MR). – Le titre de mon interpellation est devenu obsolète, dès lors qu'un accord est intervenu entre les intercommunales de télédistribution et le consortium VOO. Le premier volet de mon intervention porte sur le contexte concurrentiel. Comment va se dessiner le paysage du triple play ? En effet, un nouvel opérateur pourrait ajouter une nouvelle offre concurrentielle, ce qui pose question. Cette question, je vous la pose dès lors que vous avez la haute main sur la tutelle des communes. Une série de communes restent associées à VOO. Je me pose la question de la rentabilité du projet. À terme, ne sont-elles pas exposées à une demande de rallonge budgétaire ? Par ailleurs, vous aviez dit que vous n'étiez pas opposé à ce que les communes perçoivent le prix de la vente, pour autant que cela ne soit pas affecté à n'importe quoi. Cela devait dès lors servir soit au désendettement, soit être inscrit à l'extraordinaire. Allez-vous donner les impulsions nécessaires pour que les communes puissent obtenir le fruit de la dépossession de leurs actifs et les utiliser en faveur du désendettement ou d'investissements sérieux et productifs ? La pire des choses serait d'empêcher les communes de mettre la main sur ce qui leur revient. Quelle est votre analyse de ce troisième intervenant qui risque d'accroître la concurrence et de mettre en péril la rentabilité de VOO ? N'existe-t-il pas un risque pour les communes ? Je suis préoccupé du retour du patrimoine que les communes ont accepté de vendre. Tout dépend de vous. Cela porte sur d'énormes montants. Allez-vous permettre aux communes de percevoir ces sommes ?*

*M. Dimitri Fourny (cdH). – Je m'inscris dans le fil de l'interpellation de M. Kubla. Pour ma part, je maintiens que la vente, telle qu'elle s'est déroulée, c'est-à-dire sans obtenir de garanties technologiques et de service garanti, a été*

*mal négociée. Cette position n'est pas unanime, mais je crains que nous aurons ce débat dans quelques années. En effet, dans les régions rurales, nous allons être confrontés à des problèmes de concurrence : la technologie ne suivra pas partout en raison du manque de rentabilité de ces zones. Les communes ont majoritairement vendu leurs actifs. Ce n'est toutefois pas le cas pour toutes les communes. Les préoccupations de M. Kubla à l'égard du troisième opérateur ne fait que conforter mes craintes. Pour les communes qui ont vendu leurs actifs, la question de la destination des fonds se pose. L'autonomie communale doit, selon moi, prévaloir. Le produit de la vente doit leur revenir en direct, peu importe que par la suite, certaines d'entre elles décident de participer à d'autres projets d'envergure. M. le Ministre, pouvez-vous garantir cette autonomie communale ? J'ai entendu qu'au travers d'une réglementation, vous pourriez avoir la main-mise sur ces fonds et imposer une destination. Qu'en est-il ? Si vous aviez la possibilité juridique de le faire, le feriez-vous avant la fin de l'année 2007 ?*

**M. Philippe Courard, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique.** – *Les décisions par lesquelles les huit câblo-opérateurs wallons sont arrivés à un accord pour le rachat de leur réseau câblé par le consortium VOO de même que les décisions de l'intercommunale ALE (devenue TECTEO) relativement à cet achat sont des décisions soumises à la simple tutelle générale, pour lesquelles il n'existe pas de liste d'actes appelables et qui n'ont fait jusqu'à présent l'objet d'aucune plainte. À l'égard des décisions de BRUTELE, mon pouvoir de tutelle est encore plus limité, étant donné qu'il s'agit d'une intercommunale interrégionale et qu'il n'existe pas d'accord de coopération entre Régions pour permettre l'exercice de la tutelle sur ce type de décision. En rachetant le réseau câblé des huit autres câblo-opérateurs wallons, l'ALE et BRUTELE sont en train de relever un véritable défi. Ces deux intercommunales veulent que le câble en Wallonie et à Bruxelles reste aux mains des francophones avec tout ce que cela peut engendrer comme retombées du point de vue de l'emploi en Wallonie. Je vous trouve bien pessimiste, Monsieur Kubla, quand vous dites que la Région wallonne va venir compenser les pertes de leurs communes affiliées. Certes, il est vrai que vous parlez de « pertes « éventuelles » ». Si les intercommunales ALE et BRUTELE*

*ont pu trouver les moyens pour financer un tel rachat, c'est que le projet est viable financièrement et est rentable à terme. Pourquoi le secteur public wallon ne pourrait-il pas réussir là où le secteur privé comme BELGACOM TV, TELENET, et d'autres réussissent ? Pour l'instant, il n'est nullement question que la Région wallonne participe à cette opération ni à des pertes éventuelles. Rien n'empêche d'ailleurs les communes affiliées aux intercommunales mixtes vendeuses de prendre à terme, une fois l'intercommunale mixte dissoute, des participations dans le secteur télédistribution de l'ALE. La câblo-distribution est un objet déterminé d'intérêt communal pour lequel les communes peuvent former des associations de communes. Et comme vous le savez, je suis un fervent défenseur de l'autonomie communale. Une circulaire est à l'étude avec examen des trois possibilités que vous envisagez pour l'affectation des produits de la vente des réseaux câblés. Il n'y est nullement question qu'une intercommunale puisse réaffecter en interne le montant de la vente du câble wallon. Les directives seront les mêmes pour tous les pouvoirs locaux concernés. Quant à l'approche de savoir s'il fallait ou non vendre, la majorité des communes a choisi cette option. Vu les propositions faites, c'était sans doute la décision la plus sérieuse à prendre. Cela ne nous dispense pas d'une réflexion sur le service universel et faire en sorte que la ruralité soit couverte de la même façon. En attendant la circulaire, voilà ce que je pouvais dire sur le sujet.*

**M. Serge Kubla (MR).** – *Je n'ai pas dit que VOO allait vers des difficultés et que toute initiative publique était suspecte. Je vous invite à être attentifs à ce que les communes ne soient pas privées du fruit de la vente de leurs actifs. Vous avez, par ailleurs, dit qu'une circulaire est en préparation et que vous ne priveriez pas les communes de leurs moyens, mais sans en dire davantage. Je vous demande de laisser le soin aux communes de se déterminer : celles qui veulent faire des investissements collectifs, qu'elles le fassent, mais celles qui ne le veulent pas, ont le droit de bénéficier du prix de la vente. Soyez attentifs à ce droit équitable pour chaque commune de faire ses choix.*

**M. Philippe Courard**, *Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique.* – *C'est ce que je pense mais cela devra se faire dans un canevas déterminé.*

**M. Serge Kubla (MR).** – *En effet, cela doit être mis dans un actif de valeur et non dans le cadre de subsides ou d'un équilibre budgétaire.*

**M. Dimitri Fourny (cdH).** – *Je partage l'analyse de M. Kubla. Je souhaiterais que la circulaire arrive rapidement, avant l'assemblée générale de 2008, et que vous assuriez l'autonomie communale. Un canevas prévoyant le désendettement ou des investissements dans le long terme ne pose pas de problème. En effet, cela ne doit pas être utilisé pour la gestion quotidienne ou servir à bricoler les budgets d'une année.*

**Mme la Présidente.** – *Ceci clôture nos travaux. La séance est levée.*